

Ville de Villeneuve d'Ascq

Décision



Objet : Accord-cadre n°2015-ENU020 - Marché subséquent Études de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du chemin des Visiteurs situé sur la commune de Villeneuve D'Ascq - Attribution du marché

N° : VA_DEC2024_419
Service : Marchés Publics

Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,

Vu la délibération VA_DEL2020_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le seuil de délégation à 214 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

Vu les articles R2162-7 à R2162-10 du Code de la Commande publique,

décidons

De conclure le marché public « Étude maitrise d'œuvre en vue de l'aménagement du chemin des visiteurs à Villeneuve d'Ascq » avec ZCCS à PARIS (75010) pour un montant de 21 805,00 € HT pour la tranche ferme et 4 602,00 € HT pour la tranche optionnelle.

Imputation comptable : 2031 518 201601 1120 CVILLE
Politique publique (domaine-action-activité) : 01.3.1 Aménagement, urbanisme et promotion immobilière

Fait à Villeneuve d'Ascq
le mardi 9 juillet 2024

Le Maire,
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20240101-204240-AU-1-1
Date AR Préfecture : mercredi 10 juillet 2024

